



Le mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 juin 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/06/2023

Excusé(s) (6) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Michaël POINTIERE ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

24 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 : Budget annexe lotissement communal Bitray tranche 2/Louis studer-Gué des dames de la ville de Châteauroux

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 2 /Louis Studer- Gué des Dames de l'exercice 2022 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

-Résultat reporté de 2021 sur 2022 : 0,00 €
-Excédent de fonctionnement 2022 : 0,54 €
Soit excédent cumulé : 0,54 €

Section d'investissement :

-Résultat reporté de 2021 sur 2022 : 0,00 €
-Résultat d'investissement 2022 : 0,00 €
Soit résultat cumulé : 0,00 €

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 0,54 €
(ligne budgétaire R002).

Le résultat sera repris dans la prochaine décision modificative du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 2 /Louis Studer – Gué des Dames de l'exercice 2023.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Alix FRUCHON M. Stéphane ZECCHI